
Tutorat entre pairs

Cet AMI propose d'accompagner les différentes formes de tutorat, qui permettent un appui de proximité aux besoins disciplinaires, de vie étudiante et d'interactions sociales.

Principe :

Les projets peuvent concerner les différentes formes de tutorat entre pairs qui existent au sein des établissements d'enseignement supérieur :

Les **ambassadeurs** sont des étudiants qui agissent comme des représentants de leur formation auprès des futurs étudiants.

Le **tutorat d'accueil** est destiné aux nouveaux arrivants dans l'établissement.

Le **tutorat pédagogique** est un type de tutorat sur la durée où des étudiants plus avancés (ou des diplômés) aident leurs pairs sur les disciplines enseignées.

Le **tutorat d'accompagnement** et le **parrainage** se concentrent sur l'aide à la socialisation et à la réussite globale des étudiants.

Suivant les cas, les actions peuvent être ponctuelles ou s'inscrire dans la durée.

Résultats attendus :

- Pour les **lycéens** :
 - Amélioration de l'expérience vécue dans leur passage vers l'enseignement supérieur ;
 - Développement des compétences nécessaires à la réussite en premier cycle postbac ;
 - Meilleure connaissance des filières et de leurs attendus ;
 - Auto-diagnostic de son niveau de maîtrise au regard des attendus.
- Pour les **étudiants tutorés** :
 - Meilleure intégration sociale dans la communauté étudiante comme condition de la réussite et de la persévérance ;
 - Meilleure réussite grâce à la remédiation disciplinaire.
- Pour les **tuteurs et ambassadeurs** :
 - Développement des compétences dans leur fonction ;
 - Identification des compétences transversales transposables à d'autres contextes.
- Pour l'**établissement** :
 - Constitution d'un réseau pérenne d'ambassadeurs ;
 - Développement des relations secondaire-supérieur pour une meilleure articulation.




Freins potentiels à anticiper :

- Faible connaissance des tutorats existants dans les composantes ;
- Difficultés à trouver des temps de formation communs pour les tuteurs issus de différents cursus ;
- Peu de cohésion et d'interactions entre étudiants lorsque l'ensemble du parcours est en distanciel.

Exemples d'actions déjà menées :

- Accompagnement d'une **association « Parrainage » d'étudiants tuteurs d'accompagnement (langues à l'UB)**, avec formation des tuteurs, mise en place d'une heure hebdomadaire dédiée au parrainage et création d'un jeu de découverte du campus.
- **Animation de réseaux d'étudiants ambassadeurs** intervenants dans les lycées, les salons et les journées portes ouvertes. Formation des tuteurs et accompagnement à l'explicitation des compétences mobilisées.
- Création **d'un réseau d'ambassadeurs disciplinaires** (STAPS) pour proposer aux lycéens bénéficiant de l'option EPS et de la nouvelle spécialité Éducation Physique, Pratiques et Culture Sportive (EPPCS), d'être accompagnés dans leur orientation et préparés à leur première année universitaire à l'UFR STAPS.

Ressources proposées par RITM-BFC :

-  **Kit de formation "Renforcer vos pratiques du tutorat"** pensé comme un parcours modulable sur les thématiques métier, outils, posture et compétences du tuteur. Il est possible de s'appuyer sur le groupe des formateurs ayant déjà animé un ou plusieurs de ses modules, dans une perspective de coanimation, de partage d'expériences et de mutualisation.
-  **Serious Game** : Jeu sérieux pour « Entrez dans le sup' » qui place le joueur en situation de tuteur d'accueil et tuteur d'accompagnement. Il peut être mobilisé comme outil de formation sur la posture du tuteur.
-  **Parcours "Être étudiant, ça s'apprend !" (EECSA)** : Outil développé par le SUP-FC (UFC) pour outiller les étudiants sur la méthodologie de travail universitaire. Les tuteurs peuvent le mobiliser pour accompagner les tutorés.
- **Mise en lien avec les précédents porteurs et pilotes d'actions similaire.**
- **Soutien financier : toutes les dépenses nécessaires et justifiées par l'action, y compris :**
 - frais de missions des étudiants ;
 - heures de coordination de l'action ;
 - heures d'animation de formation ;
 - actions de communication à destination des étudiants ;
 - rémunération des étudiants tuteurs / ambassadeurs.

Moyens à mobiliser par le porteur :

- Un ou plusieurs **formateurs** pour coanimer les modules auprès des étudiants.
- Organisation logistique des temps de formations des étudiants : locaux et surtout disponibilités des étudiants à former.
- Prise en charge des frais de mission.
- Rémunération des étudiants.